# Centre Communal d'Action Sociale Castelnau-de-Médoc



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

# SOMMAIRE

Sigles	et acro	munal d'Action Social : animateur du développement social local  NNEMENT DU CCAS DE CASTELNAU-DE-MÉDOC  Ce Centre Communal d'Action Sociale  Gouvernance du CCAS  Organisation de travail  Schéma de décision et d'organisation du travail  Schéma de décision et d'organisation du travail  Notes sur le budget  Recettes de fonctionnement du budget 2019  Pépenses de fonctionnement du budget 2019  Recettes et dépenses d'investissement du budget 2019  Subventions demandées par le CCAS  GUICHET UNIQUE DU SECTEUR SOCIAL  ôle de coordination des interventions sociales  cteur de l'action sociale de proximité  S D'UN CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  inalyse des Besoins Sociaux  15  instruction administrative des aides sociales légales  L'aide sociale à l'hébergement pour les personnes âgées  L'obligation alimentaire  L'aide sociale à l'hébergement pour les personnes handicapées  enue et mise à jour d'un registre des personnes accompagnées  17  iomiciliation  19  NNTRE LES EXCLUSIONS	
Le Ce	ntre Co	mmunal d'Action Social : animateur du développement social local	5
1-	FONCT	IONNEMENT DU CCAS DE CASTELNAU-DE-MÉDOC	5
	a)	Le Centre Communal d'Action Sociale	5
		Gouvernance du CCAS	
		Organisation de travail	
		Schéma de décision et d'organisation du travail	
	b)	Notes sur le budget	9
		Recettes de fonctionnement du budget 2019	
		Dépenses de fonctionnement du budget 2019	
		Recettes et dépenses d'investissement du budget 2019	
		Subventions demandées par le CCAS	
2-	LE CCA	S, GUICHET UNIQUE DU SECTEUR SOCIAL	12
	a)	Rôle de coordination des interventions sociales	12
	b)	Acteur de l'action sociale de proximité	13
3-	MISSIC	ONS D'UN CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	15
	a)	Analyse des Besoins Sociaux	15
	b)	Instruction administrative des aides sociales légales	16
		<ul> <li>L'aide sociale à l'hébergement pour les personnes âgées</li> </ul>	
		L'obligation alimentaire	
		<ul> <li>L'aide sociale à l'hébergement pour les personnes handicapées</li> </ul>	
	c)	Tenue et mise à jour d'un registre des personnes accompagnées	17
	d)	Domiciliation	17
4-	LUTTE	CONTRE LES EXCLUSIONS	19
	a)	Aides financières	19
		Les aides d'urgence	
		Les aides exceptionnelles	
		Le Pacte Permis Citoyen	
		Subvention aux associations	
		<ul> <li>Le Fond Solidarité Logement</li> </ul>	
		Le dispositif Chèque-eau de Veolia	
		Le Comité National d'Action Sociale	
	b)	Logement	24
		Logement d'urgence : ALT (Allocation Logement Temporaire)	
		Parc de logements sociaux sur Castelnau	

Le Cei	ntre Co	mmunal d'Action Sociale : acteur clé de l'innovation sociale	27				
1.	1. RÔLE MOTEUR DE TRANSVERSALITÉ AU SEIN DES SERVICES COMMUNAUX						
2.	FAVOR	ISER LES SOLIDARITÉS	28				
	a)	Les ateliers cuisine avec la MDSI	28				
	b) Les jardins familiaux						
	c) Sortie Famille au Domaine de Hostens d) Repas des aînés						
	e) Actions intergénérationnelles						
		<ul> <li>Ciné-débat avec SilverFourchette</li> </ul>					
		Après-midi jeux avec le centre de loisirs					
3.	DÉVEL	OPPER LE MAINTIEN ET L'AUTONOMIE DES SENIORS SUR LE TERRITOIRE	33				
	a)	Appui aux Seniors Actifs	33				
		Fête des associations					
		Jeudi des seniors					
		L'Espace Seniors					
	b) Ateliers de prévention		37				
		Sensibilisation à la sécurité routière					
		Initiation à la tablette numérique					
		Initiation à la sophrologie-réflexologie					
		Ateliers « Les sens des arts »					
		Ateliers « Pep's Eureka »					
	c)	Projets MARPA et Hameau des Familles	40				
	d)	CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination	42				
4.	DÉVEL	OPPER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE A LA SANTÉ	43				
	a)	Plan d'Alerte et d'Urgence	43				
	b)	Actions de prévention	44				
		Mars Bleu et Octobre Rose					
		<ul> <li>Conférence sur l'AVC (Accident Vasculaire-Cérébral)</li> </ul>					
	c)	Contrat Local de Santé	45				
		Acteurs Relais Santé					
Pistes	d'évo	ution pour 2020	47				
Le ma	ındat 2	014-2020	49				

# Sigles et acronymes

**AAPAM**: Association pour Aider, Prévenir, Accompagner en Médoc

ABS: Analyse des Besoins Sociaux

ACS: Aide à la Complémentaire Santé

ADAV 33: Association départementale les Amis des Voyageurs de la Gironde

**ALT**: Allocation Logement Temporaire

AMSRA: Association Maison Sécurité Routière d'Aquitaine

APA: Allocation Personnalisée d'Autonomie

ARS: Agence Régionale de Santé

ARS: Acteur Relais Santé

**ASH** : Aide Sociale à l'Hébergement

AVC: Accident Vasculaire-Cérébral

**CA**: Conseil d'Administration

**CAF**: Caisse d'Allocations Familiales

**CARSAT**: Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

CASF: Code de l'Action Sociale et des Familles

CAUE: Conseil d'Architecte, d'Urbanisme et d'Environnement

**CCAS**: Centre Communal d'Action Sociale

**CD**: Conseil Départemental

CDC: Communauté de Communes

**CDF**: Conférence des Financeurs

**CLIC**: Centre Local d'Information et de Coordination

CLS: Contrat Local de Santé

**CM**: Conseil Municipal

CMU: Couverture Maladie Universelle

**CSS**: Complémentaire Santé Solidaire

**CNAS**: Comité Nationale d'Action Sociale

**CPAM**: Caisse Primaire d'Assurance Maladie

**DDCS** : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

**DSL**: Développement Social Local

**EPA**: Etablissement Public Administratif

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

FSL: Fond Solidarité Logement

**HLM**: Habitation à Loyer Modéré

MARPA: Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie

**MDPH**: Maison Départementale des Personnes Handicapées

MDSI: Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion

MSA: Mutualité Sociale Agricole

PAU: Plan d'Alerte et d'Urgence

PFIDASS : PlateForme d'Intervention Départementale pour l'Accès aux Soins et à la Santé

PLAI: Prêt Locatif Aidé d'Intégration

PLS: Prêt Locatif Social

PLUS: Prêt Locatif à Usage Social

PMI: Protection Maternelle et Infantile

**PNR** : Parc Naturel Régional

PTA: Plateforme Territoriale d'Appui

PTS: Pôle Territorial de Solidarité

SAM: Santé Autonomie Médoc

SIAEPA: Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et de l'Assainissement

SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

**UDCCAS**: Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale

**UNCCAS**: Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale

## Le Centre Communal d'Action Social : animateur du développement social local

Le Centre Communal d'Action Social, en tant que service public de proximité et par ses missions confiées par les différentes lois et règlementations, est un acteur majeur du développement social local. Le développement social local est une démarche globale visant à mobiliser l'ensemble des acteurs et des ressources d'un territoire (institutions, collectivités, partenaires sociaux et médicosociaux, habitants, ...) et ce afin d'organiser une évolution sociale positive et de développer la cohésion sociale et le bien-vivre ensemble.

## 1- FONCTIONNEMENT DU CCAS DE CASTELNAU-DE-MÉDOC

#### a) Le Centre Communal d'Action Sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale est un Etablissement Public Administratif (EPA) chargé de mettre en œuvre la politique d'action sociale d'une commune. En tant qu'EPA, il est doté d'une personnalité morale de droit public, distinct de celle de la commune à laquelle il est rattaché. Cela signifie notamment qu'il dispose d'une autonomie financière et administrative : il a son propre budget et est administré par un Conseil d'Administration. Le CCAS, s'il est autonome, n'en est pas pour autant indépendant. La commune lui confie certaines missions d'action sociale et lui donne les moyens financiers pour les mettre en œuvre. A Castelnau, le CCAS travaille notamment en liaison étroite avec la Commission Famille, Emploi et Solidarité de la municipalité. Ses bureaux sont actuellement situés au sein de la mairie.

Le cadre juridique du CCAS est celui du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

#### Gouvernance du CCAS

La gestion du CCAS est assurée par un Conseil d'Administration. Celui-ci est composé, de façon paritaire, de membres élus parmi les élus municipaux et de membres nommés parmi la société civile. Ces membres nommés sont des personnes participant à des actions d'animations, de prévention ou de développement en lien avec l'action sociale. Ils n'ont pas obligation d'habiter la commune mais leur action doit résonner sur le territoire.

A Castelnau, le Conseil d'Administration est composé de 10 membres, en plus du Maire de la commune, Président de droit du CCAS.

**Président**: Eric ARRIGONI

<u>Membres élus</u>: <u>Membres nommés</u>:

Dominique BARRAU Marion BRU

Françoise BEGOUEN Nicole DA FONSECA

Emmanuelle FICHES Christian FIHEY

Christian ESPAGNET (Vice-Président)

Marielle LLAMBRICH

Nathalie LACOUR-BROUSSARD Gilles SALLES

L'année 2019 a vu la démission de Madame Léa DUMORA du Conseil d'Administration, remplacée par Monsieur Gilles SALLES, Président de l'association des donneurs de sang de Castelnau.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations et les priorités de la politique sociale de la commune. Il a également pour mission de définir les conditions d'attribution des aides financières, de voter les budgets et de proposer des projets ou actions.

En 2019, le Conseil d'Administration s'est réuni 7 fois et a adopté 33 délibérations.

#### > Organisation de travail

Si l'existence d'un CCAS est obligatoire pour toutes les communes de plus de 1500 habitants, il n'est pas obligatoire d'y embaucher des professionnels.

Le CCAS de Castelnau est l'un des seuls professionnalisés du territoire Médoc<sup>1</sup>. En 2019, deux agents de la collectivité travaillent pour le CCAS et pour la Commission Famille, Emploi & Solidarité de la mairie. Il s'agit de :

- Caroline CABROL, coordinatrice du CCAS: agent titulaire de la fonction publique territoriale sur le grade d'adjoint administratif (80% d'un Equivalent Temps Plein à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019);
- Marie-Louise POURCHASSE, chargée de mission action sociale : agent stagiaire (au 1<sup>er</sup> janvier 2019) de la fonction publique territoriale, sur le grade d'adjoint administratif (1 Equivalent Temps Plein).

6

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Parmi les CCAS professionnalisés du Médoc : Castelnau, Lacanau, Lesparre, Pauillac, Saint-Laurent.

Outre la veille quotidienne concernant les lois, décrets et règlementations, les agents sont amenés à se former régulièrement sur des points précis, de nouvelles pratiques ou pour acquérir de nouvelles compétences. En 2019, ces formations concernent :

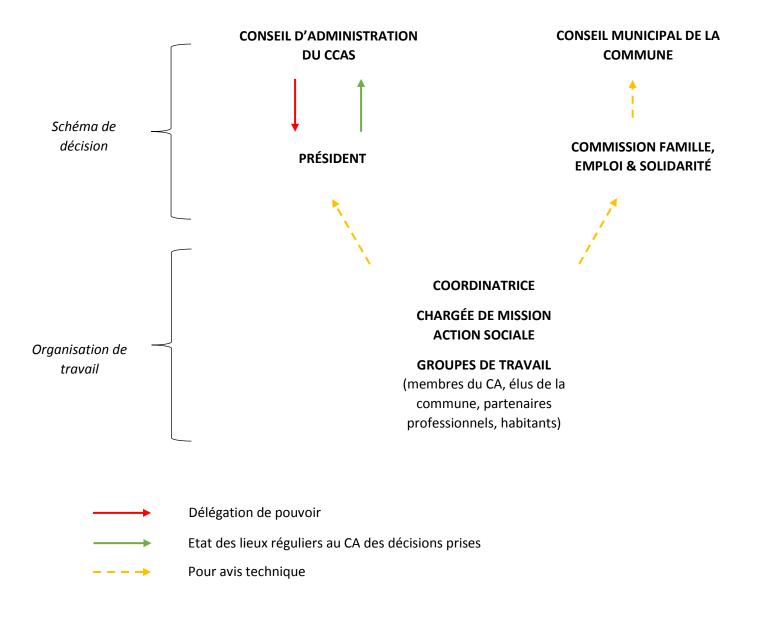
#### Caroline CABROL:

- o Formation sur les économies d'énergies
- Formation sur la lutte contre la précarité énergétique
- Mise à jour des connaissances des prestations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

#### Marie-Louise POURCHASSE:

- o Formation d'intégration catégorie C (suite à la stagiairisation au 1<sup>er</sup> janvier 2019)
- o Formation sur la lutte contre l'habitat indigne
- o Mise à jour des connaissances des prestations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- o Préparation au concours de rédacteur, catégorie B
- Obtention du concours d'attaché, catégorie A en juin 2019

## > Schéma de décision et d'organisation du travail



## b) Notes sur le budget

Le budget primitif de l'exercice a été voté en avril 2019. Une délibération modificative a dû être faite en octobre 2019 afin de permettre l'acquisition de biens mobiliers pour l'aménagement de l'Espace Famille.

#### Recettes de fonctionnement du budget 2019

Le budget de fonctionnement du CCAS possède un excédent conséquent depuis plusieurs années (plus de 20 000 euros). Aussi, il a été décidé de baisser la subvention de la mairie pour rétablir l'équilibre budgétaire et pour pouvoir consommer cet excédent. En 2019, ce budget de fonctionnement avoisine les 18 000€.

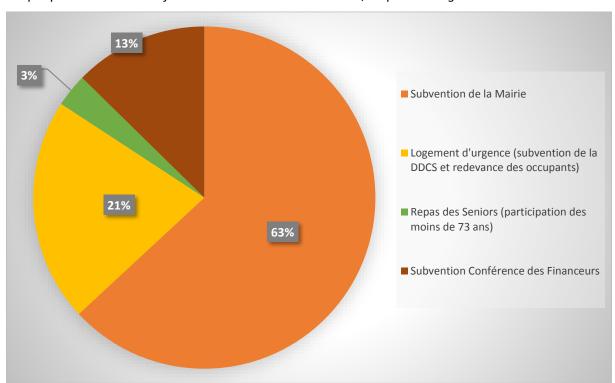
La subvention de la mairie, d'un montant de 12 000€ en 2019 (15 000€ en 2018) reste l'une des

En 2019, la subvention de la mairie est de 12 000€ (15 000€ en 2018).

principales sources de financement du CCAS. Elle est complétée par la subvention de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour la gestion du logement d'urgence, par la redevance des occupants du logement d'urgence, par la subvention de la Conférence des Financeurs

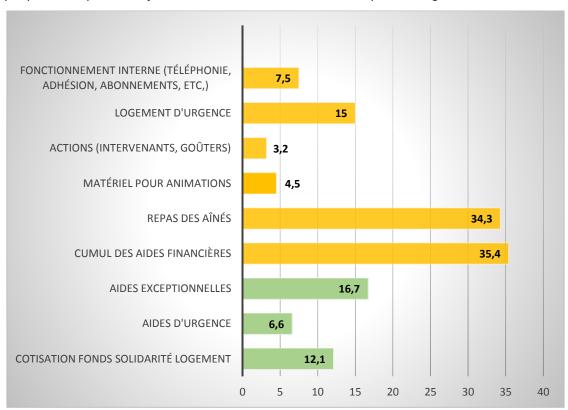
pour la mise en œuvre des actions seniors et par la participation des personnes âgées et des élus au repas des aînés.

Graphique des recettes de fonctionnement du CCAS en 2019, en pourcentage :



#### Dépenses de fonctionnement du budget 2019

Les dépenses de fonctionnement du CCAS en 2019 s'élèvent à près de 24 000€ et se consacrent principalement à la gestion du logement d'urgence, la mise en place des actions (prestations des intervenants, achats matériels et goûters) et les aides financières qu'accorde le CCAS.



Graphique des dépenses de fonctionnement du CCAS en 2019, en pourcentage :

Ces actions et aides financières sont détaillées ci-après.

Les deux principaux postes de dépenses du CCAS sont le repas des aînés (plus de 8 200€ en 2019) et les aides financières (près de 8 500€). Ces dernières sont partagées entre les aides exceptionnelles

attribuées par le Conseil d'Administration, les aides d'urgence attribuées par le Président et la cotisation du CCAS au Fonds Solidarité Logement, organisme que l'on peut solliciter pour aider les ménages dans le règlement de leur facture de logement ou d'énergie.

Les deux principaux postes de dépenses du CCAS : le repas des aînés et les aides financières.

⇒ Le budget de fonctionnement 2019 du CCAS apparaît en déficit (plus de dépenses que de recettes). L'excédent de fonctionnement des années précédentes permet donc de rétablir l'équilibre.

#### Recettes et dépenses d'investissement du budget 2019

En 2019, les dépenses d'investissement concernent majoritairement l'aménagement et l'équipement de l'Espace Famille dont les salles mises à disposition par la mairie sont gérées par le CCAS (acquisition de mobiliers et d'équipements électroménagers) : près de 2 500€.

Les recettes d'investissement n'ayant pas été assez nombreuses, il apparaît également nécessaire de rétablir l'équilibre budgétaire en se servant de l'excédent du budget de fonctionnement. Cette opération comptable s'est faite en début d'année 2020, lors de la délibération sur l'affectation du résultat.

#### Subventions demandées par le CCAS

Outre la subvention annuelle de la mairie servant à la mise en œuvre des actions qu'elle confie au CCAS, celui-ci demande également des aides financières aux différents organismes publics.

La Conférence des Financeurs, organisme départemental regroupant notamment le Conseil Départemental, les Caisses de retraite et l'Agence Régionale de Santé, est sollicitée dans le cadre des actions seniors. La Conférence des financeurs peut financer le coût des intervenants, le temps d'animation et le temps de coordination des actions. Pour obtenir une subvention, il est nécessaire de répondre à des appels à projets (3 en 2019), en explicitant l'objectif des actions (le développement de l'autonomie des seniors et la lutte contre l'isolement des personnes âgées, notamment). En 2019, le

2 organismes sollicités par le CCAS en 2019 pour des subventions :

- La Conférence des Financeurs : 2 406,43€

- Les Fonds Locaux de la CAF : 1 690€

CCAS a reçu une subvention de 2 406,43€ de la part de la Conférence des Financeurs.

En 2019, le CCAS de Castelnau a également sollicité les Fonds Locaux de la CAF pour l'aménagement de l'Espace Famille. Une subvention de 1690€ a été

accordée, sous réserve du bilan de l'action. Le bilan n'étant pas encore réalisé en 2019, la subvention apparaîtra sur le budget 2020.

#### 2- LE CCAS, GUICHET UNIQUE DU SECTEUR SOCIAL

# a) Rôle de coordination des interventions sociales

Dans son quotidien, le CCAS joue un rôle de guichet unique du secteur social. Cela signifie qu'il est un lieu ressources au service de toute la population : personnes seules, familles, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunes, etc. sont reçus et écoutés.

Chaque CCAS étant propre à sa commune de rattachement, le CCAS de Castelnau ne reçoit en conséquence que les habitants Castelnaudais. Les agents du CCAS ont ainsi un rôle d'accueil, d'écoute,

d'évaluation de la situation, puis d'accompagnement et/ou d'orientation vers l'organisme ou le partenaire le plus adapté possible en fonction de la demande.

Les agents accompagnent notamment les habitants dans leurs démarches administratives : dossiers pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), pour En 2019, le CCAS de Castelnau, c'est :

- Près de 600 personnes reçues\*
- Plus de 1400 appels reçus ou passés\*
  - \* Comptage non exhaustif

la complémentaire santé (CMU ou ACS), pour des dossiers retraites ou réversion, des mises sous protection (tutelle, curatelle), etc.

Le CCAS de Castelnau étant le seul professionnalisé de la Communauté de Communes Médullienne, il est fréquemment amené à renseigner et orienter les habitants des autres communes, notamment vers les assistantes sociales du Département. Il est également amené à renseigner les élus des communes alentours (questionnements sur la domiciliation, sur les aides existantes, etc.).

Depuis 2016, les horaires du CCAS ont été aménagées afin de répondre au mieux aux administrés, tout en continuant d'assurer la gestion des projets et actions :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin 9h-12h	Service fermé au public	Accueil sans rendez-vous	Service fermé	Accueil sans rendez-vous	Accueil sur rendez-vous
911-1211		Point Relais CAF	au public	rendez-vous	Tendez-vous
Après-midi 13h45-17h	Accueil sur rendez-vous	Accueil sans rendez-vous	Service fermé	Accueil sans rendez-vous	Accueil sur rendez-vous
131145-1711		renuez-vous	au public	Point Relais CAF	rendez-vous

Un ordinateur en libre-accès est également disponible à l'accueil de la mairie, sur ses heures d'ouverture, pour permettre aux habitants de consulter Internet, de rédiger des documents administratifs et d'imprimer.

## b) Acteur de l'action sociale de proximité

Si le Conseil Départemental est considéré comme le « chef de file » de l'action sociale sur le territoire national, du fait de la réaffirmation de cette compétence par la loi Notre de 2015, le CCAS reste un acteur majeur de l'action sociale de proximité. C'est le dispositif existant au plus près des administrés.

Dans ce cadre, il a comme rôle la coordination des interventions sociales autour d'une personne ou d'un ménage. Pour mener à bien cette mission, le CCAS de Castelnau travaille en étroite collaboration avec les professionnels sociaux, médico-sociaux et associatifs du territoire :

- Le Conseil Départemental de la Gironde au travers notamment du Pôle Territorial de Solidarité du Médoc (PTS); de la Maison Départementale de la Solidarité (MDSI), de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), du service Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), du pôle jeunesse, etc.
- La Préfecture via notamment la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc et la Direction
   Départementale de la Cohésion Sociale ;
- Le Parc Naturel Régional du Médoc et notamment sa plateforme de développement sanitaire et sociale;
- La Communauté de Communes Médullienne ;
- Les CCAS des autres communes, et notamment ceux du territoire Médoc;
- Les bailleurs sociaux (Gironde Habitat, Aquitanis, Logévie);
- o La Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde (CAF);
- La Mutualité Sociale Agricole (MSA);
- La Caisse Primaire d'Assurances Maladie (CPAM);
- Le service social de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT);
- o La plateforme territoriale d'appui, Santé Autonomie Médoc (SAM);
- o Le Pôle Emploi ;
- La Mission Locale du Médoc;
- L'Association départementale Les Amis des Voyageurs de la Gironde (ADAV 33);
- L'association laïque du PRADO;
- Les services d'aides à domicile du secteur : AAPAM, Vitame et Aide@Venir ;
- o L'école maternelle, élémentaire et le collège de Castelnau ;
- o Les associations de parents d'élèves de la commune ;
- Les associations caritatives de la commune (Saint-Vincent de Paul, les Restos du Cœur, ...).

La collaboration avec les acteurs sociaux et médico-sociaux se concrétisent, parfois, par des conventions partenariales, permettant ainsi au CCAS d'affermir sa position d'acteur clé du maillage social du territoire et permettant aussi d'avoir l'appui de professionnels médico-sociaux.

En 2019, le CCAS de Castelnau a 4 conventions de partenariat, dont une par le biais de la mairie :

- <u>Les Ostéopathes Solidaires</u>: sur orientation du CCAS, les personnes peuvent bénéficier de séances d'ostéopathie gratuites.
- L'association « Ma Commune, Ma Santé »: le CCAS est un relai, pour les habitants de Castelnau et pour les agents travaillant au sein de la collectivité, vers cette association, qui permet d'obtenir une complémentaire santé collective et mutualisée à prix négociés. 48 Castelnaudais sont affiliés à Ma Commune Ma Santé en 2019 (45 en 2018, 52 en 2017).
- La PlateForme d'Intervention Départementale pour l'accès aux Soins et à la Santé (PFIDASS) de la Sécurité Sociale, qui permet d'accompagner, sur orientation du CCAS, les assurés du régime général dans l'accès aux soins et à la santé. Ce dispositif lutte contre le renoncement aux soins, qu'il soit d'ordre financier, administratif ou autre.
- <u>Le Point Relais CAF</u>: si la convention de partenariat est signée entre la CAF, la Mairie et la CDC Médullienne, c'est le CCAS qui en a la gestion. Formés par la CAF à de l'aide de premier niveau, les agents du CCAS reçoivent les allocataires de l'ensemble de la CDC pour les accompagner dans leurs démarches (renseignements sur les prestations CAF, dossiers bloqués, aide pour compléter les demandes, etc.). En 2019, 154 allocataires ont été reçus (120 en 2018).

Outre ce travail partenarial, le CCAS de Castelnau est également adhérent à l'Union Départementale et l'Union Nationale des CCAS (UDCCAS et UNCCAS), qui relayent des informations, partagent des expériences de terrain, conseillent sur des problématiques rencontrées et organisent des journées d'actualité ou de formation.

#### 3- MISSIONS D'UN CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Garant de la mise en œuvre de la politique d'action sociale sur le territoire communal, le CCAS exerce une multitude de missions définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles. Certaines de ces missions, imposées par la loi, sont obligatoires. Elles sont au nombre de 4 :

## a) Analyse des Besoins Sociaux

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) est un outil d'aide à la décision, qui permet de mettre en œuvre une politique sociale cohérente et adaptée à la réalité socio-économique d'un territoire et de sa population.

Véritable portrait sociodémographique d'une commune, l'ABS doit être réalisé au minimum une fois par mandat municipal, lors du renouvellement des instances<sup>2</sup>. Mission historiquement dévolue aux CCAS, l'ABS permet pourtant à l'ensemble de la collectivité de répondre à plusieurs défis :

- o Améliorer la connaissance de la population et du territoire ;
- Mettre en adéquation l'offre de services et les besoins ;
- o Apporter un soutien aux choix politiques ;
- o Anticiper les problématiques et les changements.

Il faut effectivement comprendre « besoins sociaux » non pas comme les besoins d'une population estimée en difficulté mais comme les « besoins de la société dans son ensemble ».

Outre un portrait sociodémographique général de la population (les familles, les jeunes, les personnes âgées, les personnes en situation de précarité, ...) l'ABS, via des données quantitatives et qualitatives, peut aborder différentes thématiques : le logement, l'emploi et le chômage, le niveau de vie, les équipements à destination des familles, l'état de santé de la population, l'offre touristique, etc.

L'objectif, pour la commune de Castelnau, est d'avoir une vision globale et approfondie des réalités socio-démographiques de la population, des mutations qui s'opèrent et, au-delà, d'identifier finement les besoins sociaux existants, émergents et futurs.

Aussi, dans une logique actuelle de mutualisation des moyens (financiers, humains, techniques), il apparaît essentiel d'associer les autres communes de la CDC Médullienne à cette démarche. L'ABS étant un outil indispensable pour la mise en œuvre d'un projet social de territoire, elle permet d'adapter le plus efficacement possible l'offre de services de l'intercommunalité aux besoins réels de la population.

-

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Décret n°2016-824 du 21 juin 2016 relatif aux missions des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale : « les CCAS et CIAS doivent réaliser une analyse des besoins sociaux de la population de leur ressort. Le présent décret précise que cette analyse donne lieu à un rapport effectué au cours de l'année civile qui suit le renouvellement des conseils municipaux ».

Dès juin 2018, les élus et techniciens de la CDC se sont ainsi retrouvés pour discuter de la mise en œuvre et d'une organisation communes possibles. Tous en accord sur le principe de mutualisation d'un

Le renouvellement des instances municipales et donc des Conseils d'Administrations des CCAS ayant lieu en 2020, l'ABS devra être réalisée avant décembre 2021. tel outil, il a été acté que la CDC, dans le cadre de sa compétence « politique de la ville », prendrait à sa charge financière l'analyse de base du territoire. Chaque municipalité peut réfléchir à un thématique propre à sa commune qu'elle souhaiterait approfondir (la mobilité, le logement, la parentalité, ...) et donc y prévoir le budget associé.

## b) Instruction administrative des aides sociales légales

Les prestations d'aides sociales légales sont les aides destinées à compenser certains déséquilibres financiers dus à la maladie, à la vieillesse ou aux handicaps des personnes qui ne peuvent être aidées par d'autres moyens. Le CCAS assure l'instruction administrative de ces dossiers de demandes d'aides sociales légales : accueil des demandeurs, aide au remplissage du dossier, compilation et validation des pièces justificatives, évaluation sociale du demandeur. Ensuite, le CCAS transmet le dossier à l'autorité compétente chargée de statuer sur la demande, le Conseil Départemental dans la majorité des cas.

#### L'aide sociale à l'hébergement pour les personnes âgées

Elle permet de prendre en charge tout ou partie des frais liés à l'hébergement d'une personne

âgée en établissement ou chez un accueillant familial. Cette aide est versée par les services du Conseil Départemental en fonction du montant des frais d'hébergement, des ressources de la personne âgée et de la contribution éventuelle des obligés alimentaires.

En 2019, à Castelnau : 5 Aides sociales à l'hébergement personnes âgées, instruites ou renouvelées (3 en 2018).

#### L'obligation alimentaire

L'obligation alimentaire envers les ascendants concerne les personnes âgées ne pouvant subvenir seules à leurs besoins essentiels : logements ou frais d'hébergements en établissements, alimentation,

En 2019, à Castelnau : 2 Obligations alimentaires instruites (7 en 2018). frais de santé, habillage, etc. Les débiteurs de l'obligation alimentaire sont l'ensemble des descendants : les enfants majeurs envers leurs ascendants ; les gendres et belles-filles envers leurs beaux-parents ; le conjoint de la personne âgée.

Le montant de l'obligation alimentaire est fixé en fonction des besoins de l'ascendant et des moyens des descendants.

## L'aide sociale à l'hébergement pour les personnes handicapées

suffisantes, régler les frais d'hébergement de l'établissement qui les accueille. Cette aide est versée par les services du Conseil Départemental et est exonérée de la mise en jeu de l'obligation alimentaire.

En 2019, à Castelnau : 5 aides sociales à l'hébergement personnes handicapées instruites ou renouvelées (6 en 2018).

## c) Tenue et mise à jour d'un registre des personnes accompagnées

Le CCAS, dans le cadre notamment de son rôle d'instructeur des dossiers de demande d'aide légale, doit tenir et mettre à jour autant que possible un registre des personnes accompagnées. Ce fichier doit recenser toutes les personnes bénéficiaires d'une prestation d'aide sociale légale et toutes les personnes bénéficiaires d'une prestation d'aide sociale facultative, que le CCAS peut mettre en place (aides financières par exemple).

Elle est destinée aux personnes en situation de handicap qui ne peuvent, faute de ressources

## d) **Domiciliation**

La domiciliation, ou « élection de domicile », permet aux personnes sans domicile stable de disposer d'une adresse administrative où recevoir leurs courriers. Cette procédure est un préalable obligatoire pour l'ouverture de certains droits (inscriptions sur les listes électorales, ouverture d'un compte bancaire, …) et bénéficier des prestations sociales (sécurité sociale, CAF, MSA, etc.).

L'élection de domicile est conditionnée à la réalité du lien avec la commune de rattachement (hébergement chez une personne habitant la commune, suivi médical sur la commune, enfants

Depuis la loi Egalité et Citoyenneté de janvier 2017, les gens du voyage ont obligation de se domicilier auprès de la commune les accueillant, le livret de circulation n'ayant plus cours. scolarisés sur la commune, etc.). Aussi, un entretien est nécessaire avec le CCAS pour toute personne souhaitant se faire domicilier sur Castelnau, afin d'établir et de connaître ce lien. Une fois la domiciliation actée et signée par le Président, les personnes peuvent utiliser l'adresse du CCAS pour toutes leurs démarches administratives. L'élection de

domicile est accordée pour une durée d'un an, renouvelable.

En 2019, le CCAS de Castelnau a ainsi procédé à 21 renouvellements et 10 nouvelles domiciliations, pour un total de 55 personnes couvertes par une élection de domicile (les enfants mineurs étant établis sur la domiciliation de leurs parents).

En 2019, à Castelnau, c'est : 31 domiciliations pour 55 personnes domiciliées Les personnes domiciliées doivent se présenter de façon régulière à la mairie pour récupérer leurs courriers auprès des agents d'accueil. Sans nouvelle pendant trois mois consécutifs, le CCAS est apte à résilier la domiciliation d'une personne.

L'année 2019 a vu se mettre en place un groupe de travail à l'échelle du Parc Naturel Régional du Médoc sur la domiciliation : sensibilisation des élus à son existence, tutoriel sur son fonctionnement, questionnement sur la domiciliation et l'accompagnement des personnes étrangères (personnes en situations régulières ou non, demandeurs d'asile), ... Le CCAS de Castelnau fait partie de ce groupe de travail avec le PNR Médoc, le Pôle Territorial des Solidarités, la Sous-Préfecture, l'UDCCAS, l'ADAV 33, etc.

⇒ En plus de ces 4 missions obligatoires, chaque CCAS peut développer une action générale de prévention et de développement social sur son territoire, à travers des « missions facultatives ». Ces missions sont déterminées par le Conseil d'Administration, notamment grâce à l'appui de l'ABS, qui peut orienter le projet social de la commune.

A Castelnau, le Conseil d'Administration et la commune ont fait le choix de développer des actions et des animations dans le domaine des seniors et de la santé notamment. Ces missions sont développées ci-après. De même, le CCAS de Castelnau a fait le choix d'approfondir la lutte contre les exclusions, à travers des aides financières et un accompagnement vers le logement.

#### 4- LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

La lutte contre les exclusions de manière générale est une des missions développées par de nombreuses institutions publiques et privées (le Département, les associations, ...). En tant que service public de proximité, le CCAS est un des maillons essentiels de cette mission centrale pour la cohésion sociale. A Castelnau, la lutte contre les exclusions se décline notamment par des aides financières et un accompagnement sur l'accès au logement.

#### a) Aides financières

Le Conseil d'Administration du CCAS a choisi de consacrer une part de son budget de fonctionnement aux aides financières pour les administrés en difficulté et pour les associations à caractère social qui le sollicitent.

Pour toutes demandes d'aides financières de la part d'un Castelnaudais, un même dossier doit être complété suite à un entretien avec la coordinatrice du CCAS. Ce dossier recense les informations sur l'identité de(s) la personne(s), l'objet de la demande et surtout l'ensemble des justificatifs qui permettent de calculer le « reste-à-vivre » du demandeur : les ressources mensuelles (salaires,

Calcul du « Reste à vivre » =
(Ressources du foyer – charges fixes) /
nombre de personnes du foyer

retraites, prestations de la CAF ou de la MSA, indemnisations de Pôle Emploi, etc.) ainsi que les charges fixes mensuelles (loyer, gaz, électricité, eau, mutuelles, assurances, emprunts, etc.) de l'ensemble des personnes

composant le foyer. Ce « reste-à-vivre » est un indicateur du niveau de vie de la personne ou du foyer et permet d'évaluer son taux d'endettement.

Une fois le dossier de demande d'aide constitué, et en fonction de l'objet de la demande, celui-ci est étudié soit lors d'un Conseil d'Administration pour les aides exceptionnelles et les demandes de subvention; soit soumis à la décision du Président du CCAS pour les aides urgentes; soit étudié lors d'une commission d'attribution pour l'aide au permis. Si la demande d'un administré passe en Conseil d'Administration, le dossier est présenté de façon anonyme.

Les aides financières mises en place par le CCAS ne sont pas remboursables. Le CCAS de Castelnau n'octroie pas de prêt.

#### Les aides d'urgence

Elles se déclinent sous forme de bons, délivrés dans les 24 à 48 heures, en fonction de la composition de la famille et du reste-à-vivre. Ces bons se présentent sous forme de ticket à présenter à la caisse du magasin. Un partenariat est actuellement fait avec Intermarché.

En 2019, le CCAS a accordé :

- 27 bons alimentaires (21 en 2018) pour un montant global de 1 535€ (1 200€ en 2018)
- 1 bon d'essence (1 en 2018) pour un montant global de 50€ (40€ en 2018)

Soit un total de 1 585€ (1 240€ en 2018), pour 20 ménages (un ménage pouvant recevoir plusieurs aides).

#### > Les aides exceptionnelles

Les demandes d'aides exceptionnelles sont étudiées en Conseil d'Administration. Ponctuelles, elles ont comme objectif d'apporter un coup de pouce aux ménages, afin de rétablir leur équilibre budgétaire.

En 2019, 8 aides exceptionnelles ont été attribuées, pour 7 ménages aidés (9 aides accordées en 2018, pour 9 ménages aidés) :

- Aide pour des frais médicaux : 3 aides accordées, pour un montant de 610€
- Aide pour des frais de ménage : 1 aide accordée, pour un montant de 800€
- Aide pour le logement (dépôt de garantie, loyer) : 3 aides accordées, pour un montant de 1 590,45 €
- Aide pour combler un découvert : 1 aide accordée, pour un montant de 1 000€.
   Soit un total de 4 000,45€ (2 779,93 € en 2018).

En 2019, le CCAS de Castelnau a accordé
5 585,45€ d'aides financières aux Castelnaudais (bons d'urgence et
aides exceptionnelles confondues).

## ➤ Le Pacte Permis Citoyen

En 2017, le Conseil d'Administration a commencé à travailler sur un dispositif d'aide au permis. Le « Pacte Permis Citoyen » est ainsi destiné aux habitants Castelnaudais, à partir de 18 ans, qui souhaitent obtenir leur permis B (voiture) ou permis A (moto) mais qui n'ont pas les ressources nécessaires pour financer l'intégralité de ce permis. L'enveloppe allouée chaque année est de 3 000€, la participation du CCAS étant de 600€ par bénéficiaire (soit 5 bénéficiaires maximum par an). Le CCAS ne prend pas en charge l'intégralité du coût du permis de conduire mais apporte une aide pouvant correspondre aux frais de constitution du dossier, aux cours théoriques (le code), aux heures de conduite, aux présentations aux épreuves, etc.

En contrepartie de cette aide financière, le bénéficiaire doit réaliser 35 heures de bénévolat d'actions citoyennes à caractère humanitaire, social, sportif ou culturel au sein de la collectivité ou d'une association Castelnaudaise.

Deux objectifs sont poursuivis par le CCAS à travers ce Pacte Permis Citoyen :

- L'insertion professionnelle des bénéficiaires : le permis est un atout incontestable et souvent indispensable pour l'emploi, la formation et l'insertion dans le monde professionnel;
- L'insertion sociale: dans les territoires ruraux, le permis représente le principal moyen d'accéder à l'autonomie de déplacement, compte-tenu des distances et de l'absence de desserte satisfaisante par les transports en commun.

En 2019, aucune personne ne s'est manifestée ou n'a été orientée vers ce dispositif. Une communication a donc été refaite en fin d'année via le bulletin municipal et par voie de presse (article dans le journal Sud-Ouest).

#### Subvention aux associations

Le Conseil d'Administration peut également attribuer des subventions aux associations à caractère social, à leur demande et après étude de leur situation financière.

En 2019, le CCAS n'a été sollicité par aucune association et n'a donc pas versé de subvention.

⇒ Outre l'enveloppe budgétaire du CCAS consacrée à ces aides, les agents sollicitent régulièrement d'autres organismes pouvant apporter des aides financières aux administrés Castelnaudais.

#### > Le Fond Solidarité Logement

Le Fond Solidarité Logement (FSL) est un organisme départemental qui octroie des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour assurer les dépenses de leur logement (factures d'énergie, loyers, caution, ...). Il existe un FSL dans chaque département. Ceux-ci sont financés par les collectivités adhérentes qui cotisent en fonction de leur nombre d'habitants : 0.42€ par habitant pour le Fond Logement et 0.20€ par habitant pour le Fond Energie pour l'année 2019.

Les aides du FSL peuvent notamment permettre de financer les dépenses liées à :

- L'entrée dans un logement : dépôt de garantie, premier loyer, assurance du logement, frais de déménagement ;
- Les dettes de loyers ;
- o Les factures d'énergie (électricité, gaz), d'eau et de téléphone.

Les aides du FSL s'adressent aux locataires, aux propriétaires occupants, aux personnes hébergées à titre gracieux ou aux résidents de résidence autonomie. La demande d'aide doit obligatoirement passée par un travailleur social, qui évalue la situation sociale du ménage qui en fait la demande. Pour les conditions d'attribution, le FSL tient compte de l'ensemble des ressources de toutes les personnes composant le foyer. L'aide peut être accordée sous forme de subvention ou de prêt remboursable.

La commune de Castelnau cotise tous les ans, via le CCAS, au Fond Solidarité Logement, pour pouvoir instruire des dossiers. Cela correspond à une dépense de 1960,56€ pour le Fond Logement et 933,60€ pour le Fond Energie en 2019 (respectivement 1 933,68€ et 920,80€ en 2018), soit un total de 2 894,16€ de cotisation.

En 2019, le CCAS de Castelnau a effectué 16 demandes auprès du FSL (5 en 2018), dont 3 pour des factures d'éau, 8 pour des factures d'énergie et 5 pour le logement :

- Montant des aides demandées pour l'eau : 2 130,98€
  - ✓ Montant des aides accordées : 225,78€ en subvention
- Montant des aides demandées pour l'énergie (gaz et électricité) : 6 025,01€
  - ✓ Montant des aides accordées : 607,28€ en subvention et 579€ en prêt
- Montant des aides demandées pour le logement : 5 072€
  - ✓ Montant des aides accordées : 1 017€ en subvention

Des organismes autres que le CCAS peuvent instruire des demandes auprès du FSL, les assistantes sociales du Conseil Départemental notamment. Au total, en 2019, les administrés Castelnaudais ont ainsi pu bénéficier de :

- Fond eau: 10 aides accordées, pour un montant de 3 560,85€ en subvention.
- Fond énergie : 14 aides accordées, pour un montant de
   5 603,10€ en subvention et 579€ en prêt.
- Fond logement : 11 aides accordées, pour un montant de
   2 899,52€ en subvention et 754€ en prêt.

En 2019, le CCAS a cotisé auprès du FSL pour un montant total de 2 894,16€.

Les administrés Castelnaudais ont, eux, pu bénéficier de 13 396,47€ d'aides financières au total.

#### Le dispositif Chèque-eau de Veolia

Dans le cadre du SIAEPA (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et de l'Assainissement), qui regroupe 5 communes de la CDC Médullienne (Avensan, Castelnau, Listrac, Moulis et Salaunes), VEOLIA, le prestataire, a mis en place en juillet 2019 le dispositif « Chèque-eau ».

Par ce biais, une enveloppe budgétaire de 4 000€ par an, alimentée directement par VEOLIA, sera à disposition de ces 5 communes pour permettre aux habitants de bénéficier d'une aide pour le règlement de factures de consommation ou d'abonnement à l'eau.

Sous l'ordre des CCAS de chaque commune, VEOLIA délivre un chèque-eau nominatif numérique avec le montant pré-saisi, aux personnes concernées par l'aide. VEOLIA laissant à l'appréciation de chaque commune les critères d'attribution, il a été décidé à Castelnau que l'attribution des chèques-eau passerait par le Conseil d'Administration, comme n'importe quelle demande d'aide financière exceptionnelle.

Pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019, la répartition de l'enveloppe de 2 000€ a été décidée selon le nombre d'habitants par commune. Les 5 communes se sont également entendues sur le principe de pouvoir demander les unes aux autres un apport complémentaire à leur propre enveloppe si elles ne l'utilisaient pas entièrement. En outre, l'enveloppe budgétaire non utilisée à la fin de l'année

La commune de Castelnau étant la seule à avoir utilisée l'enveloppe 2019, celle de 2020 sera de 4 000€ plus le reliquat 2019, soit un total de 5 862,88€, à disposition des 5 communes du SIAEPA. est reportée à l'année suivante.

En 2019, le CCAS de Castelnau avait donc une enveloppe de 708€ à sa disposition.

Une seule aide a été accordée via ce dispositif, d'un montant de 137,12€.

#### **▶** Le Comité Nationale d'Action Sociale

Le Comité Nationale d'Action Sociale (CNAS) est l'organisme social auquel cotise<sup>3</sup> la commune de Castelnau pour faire bénéficier à ses agents des prestations d'action sociale : loisirs, culture, aides pour les vacances, etc. Par ce biais, les agents peuvent également bénéficier d'aides financières pour rééquilibrer un accident de la vie (baisse de revenus, facture de régularisation importante, nécessité d'achats de véhicules, etc.).

Le CCAS accompagne les agents de la commune dans la demande de ces aides financières, en sollicitant le CNAS et en complétant le dossier.

En 2019, deux agents ont été accompagnés par le CCAS et ont pu bénéficier d'une aide financière du CNAS, pour un montant total de 1 220€.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> La cotisation de la mairie auprès du CNAS est un forfait établi à l'année. En 2019, il est de 206€ par agent pour un an.

#### b) Logement

Le CCAS de Castelnau accompagne les administrés de la commune dans leur accès au logement, notamment via la gestion d'un logement d'urgence et le travail collaboratif avec le bailleur social présent sur Castelnau, Gironde Habitat.

# Logement d'urgence : ALT (Allocation Logement Temporaire)

Le dispositif ALT s'adresse au public relevant du « Plan Départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées » : les ménages sans logement, en cours d'expulsion, logés dans des taudis, des habitations insalubres précaires ou de fortune, ou confrontés à un cumul de difficultés financières de l'insertion sociale. L'objectif principal du dispositif est de favoriser l'hébergement de ménages en difficulté et de travailler avec eux sur leur relogement, pour une situation plus stable et pérenne.

Sur le territoire du Médoc, il existe 9 logements d'urgence conventionnés, c'est-à-dire ayant une convention avec le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation). La grande majorité de ces logements sont gérés par le PRADO. En 2018, un dispositif d'accueil multi-public (DAMP) a également ouvert à Lesparre-Médoc, permettant l'accueil simultané de 10 ménages. Des travailleurs sociaux sont présents tous les jours au sein de cette structure, pour accompagner les familles dans leur quotidien et les aider dans la recherche d'un logement plus stable.

Le CCAS de Castelnau assure lui, la gestion d'un logement T1 bis en ALT, permettant d'accueillir 1 ménage à la fois. Le CCAS prend en charge le contrat d'occupation à titre temporaire, l'état des lieux du logement entrée/sortie ainsi que l'encaissement du dépôt de garantie et des redevances.

Dès que le logement vient à être vacant, une commission regroupant le CCAS, la MSA et la MDSI de Castelnau se réunit pour étudier les situations. Ces trois institutions travaillent en partenariat pour une bonne gestion de ce logement et un accompagnement adapté à chaque ménage accueilli.

Ce logement est réservé, en priorité, aux personnes du territoire mais il peut également accueillir des personnes venant de Bordeaux ou d'ailleurs, notamment quand une mesure d'éloignement est

- 1 famille accueillie en 2019 dans le logement d'urgence :
  - Entrée le 12/06/2018
  - Sortie le 17/10/2019

Une personne et ses deux enfants, relogés dans la famille proche. nécessaire (relogement de femme victime de violence par exemple). En fonction du ménage retenu pour l'occupation, c'est soit la coordinatrice du CCAS, l'assistante sociale de la MSA ou l'assistante sociale de la MDSI, qui prend en charge son accompagnement social et notamment son relogement.

L'occupation du logement mis à disposition du ménage l'est de façon temporaire. Celle-ci est de 3 mois, renouvelable une fois,

avec davantage de souplesse lorsque le ménage n'a pas trouvé de solution de relogement.

Le CCAS, du fait de son conventionnement SIAO, perçoit une aide financière de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), en fonction de l'occupation, ou non, de l'ALT. En 2019, cette subvention s'élève à 3 179,40€.

Les ménages accueillis dans le logement donnent également une participation financière pour les charges courantes (eau, électricité), qui s'établit sous forme de forfait :

Une personne seule : 50€/mois

Deux personnes : 70€/mois

– Trois personnes : 90€/mois

A cela s'ajoute la caution, d'un montant de 30€, restitué selon l'état des lieux de sortie.

En 2018, une convention a été effectuée entre la mairie et le CCAS pour acter le principe de mise à disposition du logement, celui-ci appartenant à la mairie. Effective au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la convention

indique que le CCAS paye un loyer à la mairie pour l'occupation du logement. La mairie a donc à sa charge l'assurance du bâtiment ainsi que les travaux d'entretien, alors que le CCAS s'occupe du mobilier (vaisselles, draps, machine à laver, etc.).

Suite au départ de la famille en octobre 2019, de nombreux travaux de désinfection, ménage, réhabilitation et réaménagement sont à engager.

Ces travaux seront étalés sur plusieurs mois du fait de leur importance. Le logement est donc inoccupé depuis cette date et ce pour une durée indéterminée.

#### Parc de logements sociaux sur Castelnau

Un logement social est un logement à prix abordable destiné aux ménages à revenus modestes. Il a un loyer plafonné et fait l'objet d'une procédure d'attribution bien spécifique. Il existe plusieurs catégories de logements sociaux :

- o Les PLAI : réservés aux personnes en situation de grande précarité ;
- Les PLUS: ils correspondent aux habitations à loyer modéré (HLM) traditionnels;
- Les PLS et les PLI : ils sont attribués aux ménages dont les revenus sont trop élevés pour pouvoir accéder aux locations HLM ordinaires mais trop bas pour pouvoir se loger dans le secteur privé.

Pour obtenir un logement social, les ressources annuelles imposables du ménage ne doivent pas dépasser un plafond maximum. Ce plafond de ressources varie selon la catégorie de logement social indiqué ci-dessus. Le ménage n'est pas obligé de résider dans la commune dans laquelle il souhaite habiter pour faire une demande de logement social.

Les principaux financeurs des logements sociaux sont l'Etat, les collectivités territoriales (région, département, commune), la Caisse des dépôts et consignations, Action Logement (le 1% patronal versé par les employeurs du secteur privé), le bailleur lui-même. En fonction des financements qu'ils ont

apporté, ces financeurs disposent de quotas de logements réservés, qu'ils attribuent aux candidats locataires qui leur en font la demande, en fonction de leur situation familiale, de leurs revenus et de leur état de précarité.

Les logements sociaux sont gérés par des bailleurs sociaux. Le seul bailleur, actuellement, sur Castelnau est Gironde Habitat.

Concernant Castelnau, pour faire une demande de logement social, il faut compléter un formulaire « demande de logement social » (Cerfa), qui peut être retiré auprès du bailleur, auprès du CCAS ou téléchargé sur Internet. Le formulaire peut également être rempli directement en ligne. Une fois complétée et comprenant toutes les pièces justificatives demandées, la demande est à remettre au bailleur social (Gironde Habitat a une antenne administrative à Castelnau). Un numéro unique départemental est alors attribué au demandeur et la demande de logement social est partagée automatiquement auprès de tous les bailleurs sociaux ayant des logements sur les communes

En 2019, la liste d'attente tenue par le CCAS compte 63 demandes\* de logement social.

\*toutes les personnes cherchant un logement sur Castelnau ne se manifestent pas au CCAS. souhaitées par le demandeur.

Le CCAS de Castelnau tient un listing des demandeurs (identité, situation, numéro unique d'enregistrement) souhaitant résider sur la commune. Le Président du CCAS, en tant que Maire de la commune, fait partie des commissions d'attribution des logements à pourvoir, uniquement sur Castelnau.

La commune de Castelnau possède un parc de logements sociaux relativement conséquent puisque Gironde Habitat a la gestion de près de 120 logements, répartis sur 7 résidences :

- Résidence Les Fougères (mise en service dans les années 70) : 36 logements collectifs et 14
   logements individuels ;
- o Résidence Pasteur (1999): 17 logements individuels ;
- Résidence Estey de Tayac (2013): 7 logements individuels;
- Résidence Pas du Luc (2013): 8 logements collectifs et 5 logements individuels;
- Résidence Castelnovo (2016) : 6 logements individuels ;
- Résidence Castelneou (2016) : 6 logements collectifs et 4 logements individuels ;
- Résidence Sablanot (2019): 10 logements collectifs et 5 logements individuels.

La grande majorité de ces logements sont des T3 ou des T4, donc réservés à des familles.

De nouveaux bailleurs sociaux ont des projets de construction sur Castelnau :

- Logévie : 30 logements prévus (2021-2022)
- La Clairsienne : 16 logements prévus (2021-2022)
- Aquitanis, en partenariat avec la commune de Castelnau, pour une résidence intergénérationnelle à vocation seniors : 26 logements (2023)

# Le Centre Communal d'Action Sociale : acteur clé de l'innovation sociale

Dans un contexte de raréfaction des ressources financières et où les individus sont de plus en plus connectés, l'innovation sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins nouveaux ou mal satisfaits. Pour le CCAS de Castelnau, innover socialement, c'est penser chaque action ou projet dans l'objectif de les rendre les plus adaptés possible au public, tout en développant au maximum la participation et la coopération des habitants et des partenaires professionnels, afin de les rendre acteurs de leur territoire.

## 1. RÔLE MOTEUR DE TRANSVERSALITÉ AU SEIN DES SERVICES COMMUNAUX

Si le CCAS est un établissement public autonome, en termes de budget et de gouvernance, il reste particulièrement lié aux services communaux, avec qui il travaille quotidiennement : les services techniques, la Police Municipale, le service culturel, le service communication, les écoles, ...

En effet, par son rôle central de coordination de l'action sociale sur le territoire communal, le CCAS apporte un éclairage différent et des compétences particulières aux autres services de la municipalité. Et le CCAS ne pourrait assurer ses missions sans le soutien et l'expertise de ces derniers.

En outre, à Castelnau, le CCAS travaille en étroite collaboration avec la Commission Famille, Emploi & Solidarité de la mairie, dont certains élus font partie à la fois du Conseil Municipal et du Conseil d'Administration.

La Commission Famille, Emploi & Solidarité se veut le porte-parole des familles castelnaudaises. A l'écoute des habitants, les élus et agents recueillent ainsi leurs préoccupations, leurs problématiques et collectent aussi leurs idées, besoins et envies. La politique familiale engagée par la commune depuis 2014 concerne les enfants, les parents, les seniors et se traduit notamment par un système participatif de la population.

Les deux agents travaillant pour le CCAS travaillent également pour la commune. Elles sont donc aussi amenées à assurer la gestion, l'organisation et l'animation des actions menées par la Commission

En 2019, la Commission Famille, Emploi & Solidarité s'est réunie 9 fois. Famille, Emploi et Solidarité. La Commission Famille, Emploi et Solidarité se réunit régulièrement sous forme de groupe de travail élus-agents afin de programmer les actions à venir, faire le bilan de celles passées et anticiper les futures actions. Des groupes de travail avec les habitants sont également mis en place, en fonction des thématiques : avec les

parents pour les actions familles, avec les seniors pour les actions qui leur sont consacrées.

Pour ce qui est des actions mises en œuvre spécifiquement par le CCAS, le Conseil d'Administration a choisi de développer des projets autour de la santé, pour l'autonomie des seniors et en faveur de la solidarité.

# 2. FAVORISER LES SOLIDARITÉS

## a) Les ateliers cuisine avec la MDSI

En partenariat avec la MDSI de Castelnau, ces ateliers cuisine sont destinés principalement aux personnes accompagnées par un travailleur social (la coordinatrice du CCAS ou l'assistante sociale de la MDSI). L'objectif principal de ces ateliers étant de rompre l'isolement.

Ils ont lieu une fois par mois en moyenne, exceptés juillet et août, le vendredi de 9h à 14h, à la Maison du Jumelage à Castelnau.

4 ateliers cuisine organisées en 2019 1 sortie en juillet à Maubuisson 10 personnes en moyenne par atelier

Le CCAS et la MDSI se partagent l'achat des denrées

alimentaires. Cependant, une participation financière d'1,50€ est demandée aux participants à chaque atelier. Cette participation sert notamment à financer l'achat de desserts pour la sortie de fin de saison.

## b) Les jardins familiaux

En 2016, la commune a créé des Jardins Familiaux. Ces jardins sont destinés aux Castelnaudais ne disposant pas de jardin cultivable à leur domicile. Ils s'inscrivent dans une démarche de développement durable engagée par la commune, autour de plusieurs valeurs : la convivialité, la solidarité, l'entraide, le bien-vivre ensemble, l'intergénérationnel et la protection de l'environnement. Ces jardins se composent de 9 parcelles individuelles de 100 m², pouvant être partagées (50 m² par jardinier). Chaque parcelle est fournie avec un cabanon et deux puits manuels sont à disposition sur le terrain.

Les parcelles sont attribuées aux Castelnaudais par une commission d'attribution, composée de membres du Conseil d'Administration : chaque demande est étudiée et une liste d'attente est tenue

En 2019, 14 jardiniers pour 3 parcelles de 100 m² et 11 parcelles de 50m²

au CCAS.

Ces parcelles sont mises à la location pour un montant symbolique, le tarif varie en fonction de la superficie : 25€ pour une parcelle de 50m² et 50€ pour une parcelle de 100m².

Une dixième parcelle est, elle, cogérée par le CCAS, l'EHPAD Méduli, le Pôle Territorial de Solidarité et la Société Publique Locale (SPL) « Enfance Pour Tous » (le centre de loisirs). Leur jardin, baptisé « Pouss'Ensemble », est un lieu d'animations et un espace ressources pour des activités partagées : jardinage, atelier sur le recyclage, fabrication d'un hôtel à insectes, etc.

Le nouveau pôle éducatif de Castelnau est en construction juste à côté des Jardins Familiaux : de nouveaux projets en perspective avec les enfants!





#### c) Sortie famille au domaine de Hostens

Le dimanche 22 septembre 2019, le Conseil Départemental a organisé une journée « Sports



Nature » au Domaine de Hostens. Ce domaine, situé dans les landes girondines, est un espace naturel de 600 hectares et de 5 lacs. Plus de 30 activités sportives y sont proposées : activités nautiques, baignade, skate, paddle, balade en poney, beach-volley, VTT, course d'orientation, tir à l'arc, escalade, marche nordique, pelote basque, cerf-volant, ...

En s'associant au CCAS de Castelnau et de Mérignac, et en rendant le

transport et l'accès gratuits aux familles Girondines, le Département a souhaité pouvoir offrir une journée de découverte

10 personnes de Castelnau ont participé à cette journée « Sports Nature »

et de détente aux familles, tout en les sensibilisant à la nature et à la protection de l'environnement.

# d) Repas des aînés

En 2019, le repas des aînés a eu lieu le dimanche 27 janvier. Offert aux personnes âgées de 73 ans et plus dans l'année, ce repas est toujours l'occasion d'un moment festif et joyeux pour les aînés de la commune. Il a rassemblé 188 personnes (171 en 2018), qui ont apprécié le repas confectionné par le traiteur, les animations de la SCAPA et l'orchestre « Alexa et Marco » qui a pris le relai jusqu'à la fin d'après-midi.

188 participants le dimanche 27 janvier 44 paniers garnis distribués la semaine précédente Contrairement aux années précédentes, et dans un souci d'hygiène et de respect de la chaîne du froid, les personnes empêchées de venir le jour J n'ont pas reçu un plateau repas. Un panier garni, avec des produits du terroir, leur a été livré par les élus de la municipalité, durant la semaine précédente. 44

personnes ont bénéficié de ce panier (55 plateaux livrés en 2018).

Le conseil municipal des jeunes a mis à l'honneur les deux aînés les plus âgés de l'assemblée, en leur offrant un présent. De même, à la fin du repas, les dames ont pu repartir avec une rose et les messieurs avec un pot de miel fabriqué par les ruches de la mairie.

Le budget 2019 du repas des aînés s'élève à 7 317€ (6 783€ en 2018)









#### e) Actions intergénérationnelles

#### Ciné-débat avec SilverFourchette

En partenariat avec l'association SilverFourchette, qui œuvre notamment pour la prévention alimentaire chez les seniors, le CCAS a organisé le 7 juin un ciné-débat intergénérationnel. La classe de CM2 de Mme Vicceli, ainsi que 13 seniors, ont ainsi pu visionner des extraits de films sur l'alimentation : documentaire sur le sucre, extrait de film sur la cuisine des grands-parents, ... Ils ont pu échanger sur l'importance de la transmission entre générations à travers la cuisine. Une dégustation à l'aveugle de produits leur a ensuite été proposée.

Le bilan de cette matinée est assez mitigé. La diététicienne choisie par SilverFourchette pour animer les échanges n'était pas animatrice. Elle n'a pas su interpeler les enfants et les seniors, leurs poser des questions, les faire réagir aux propos des uns et des autres. Les enfants, particulièrement ravis, seraient à-même de refaire une telle animation. Cependant, si nous devons rééditer l'expérience, le CCAS pourra le faire en interne, avec un agent, plus habitué à animer des échanges et des groupes.





# Après-midi jeux avec le centre de loisirs

Dans le cadre de la Semaine Bleue, semaine nationale dédiée aux seniors et aux personnes retraitées, le CCAS a organisé avec le Centre de Loisirs Les Médulles à Castelnau, une après-midi jeux intergénérationnelle. Dans l'objectif de partager un moment complice entre générations mais aussi de pouvoir échanger sur les activités ludiques de chacun, cet après-midi du 9 octobre à réuni 28 enfants et 9 seniors. Si chacun a pu essayer des jeux de société classiques tels que les petits-chevaux ou le Memory, les enfants ont aussi apporté leurs nouveaux jeux de plateau et ceux auxquels ils jouent à la

récréation. L'après-midi a été ponctuée de nombreux échanges, tels que « Pourquoi tu as des cheveux blancs ? » ou « Quand est-ce qu'on est vieux ? ».

Suite aux nombreux retours positifs des enfants et des seniors, de nouvelles après-midis jeux seront organisées en 2020.







## 3. DÉVELOPPER L'AUTONOMIE ET LE MAINTIEN DES SENIORS SUR LE TERRITOIRE

En complémentarité de la Commission Famille, Emploi & Solidarité de la commune, qui a notamment développé une politique famille, le CCAS tend lui a encourager une véritable politique senior tournée vers la prévention, le maintien de l'autonomie et l'encouragement à rester actifs et investis pour la vie de la commune.

## a) Appui aux seniors actifs

En février 2017, la Commission Famille, Emploi & Solidarité a initié un groupe de « Seniors Actifs » regroupant les Castelnaudais souhaitant s'investir et participer à la vie de la commune, construire de nouveaux projets ensemble ou encore partager du temps et des savoirs avec d'autres personnes

En 2019, les Seniors Actifs, c'est plus de 30 membres et 3 réunions du collectif pour faire le point sur les idées de chacun et les nouvelles actions de la mairie. autour d'activités diverses. Le souhait de la commune, au travers de ce collectif, est de favoriser les liens d'entraide, le faire ensemble, l'échange et la transmission.

Le CCAS accompagne le collectif des Seniors Actifs dans la mise en œuvre de leurs actions (mise à disposition d'une salle, recherche d'intervenants et de financements pour la mise en œuvre des

ateliers, etc.). Les Seniors Actifs sont également particulièrement présents dans la dynamique de la commune : bénévoles pour accompagner les sorties écoles, volontaires pour aider aux manifestations, ils sont pleinement acteurs de la commune et du bien-vivre ensemble.



#### > Fête des associations

Pour la première fois, les Seniors Actifs ont tenu un stand à la fête des assos de la commune, le 31 août 2019. Ils ont pu se présenter, présenter leurs actions et recruter de nouveaux membres.





#### Jeudi des Seniors

Sur le même modèle que le « Jeudi des Parents » initié par la Commission Famille, Emploi & Solidarité de la commune, les Seniors Actifs ont souhaité eux aussi organiser leur conférence-débat, sur des thèmes qui les interpellent.

En 2018, le thème choisi et travaillé par les Seniors Actifs était le passage à la retraite. En 2019, le

groupe de travail a souhaité aborder la lutte contre l'isolement et la mobilisation des seniors. Le 19 décembre, près de 40 personnes sont ainsi venus écouter le Professeur Dartigues et Mme Karine Pérès, chercheuse à l'Université, sur la conférence-débat « Restons actifs à la retraite! ». Si l'intervention de Mme Pérès n'a pas été appréciée

Le Jeudi des Seniors 2019 : « Restons actifs à la retraite! » a réuni près de 40 personnes.

par tous car faisant trop la publicité d'un nouvel outil électronique (assistant vocal), le Professeur Dartigues a réussi à faire prendre conscience de l'importance de la vie sociale pour la préservation de la santé mentale et physique de chacun. S'il n'existe pas de solutions miracles pour la lutte contre l'isolement, il a également rappelé l'importance des réseaux d'entraide, de voisinage ainsi que les relations familiales et amicales.



## L'Espace Seniors

En 2017, les Seniors actifs ont exprimé le souhait d'avoir une salle où ils puissent se retrouver pour jouer aux jeux de société, discuter, boire le café. La mairie leur a ainsi mis à disposition un espace à l'Ancien collège. La bibliothèque et la Maison du Jumelage sont également mises à leur disposition en fonction de leur disponibilité et des demandes des Seniors Actifs.

Depuis 2017, de nombreuses activités se sont développées au sein de l'Espace Seniors : les après-midis jeux tous les mercredis ; les cours de tablettes le mardi après-midi, donnés par un bénévole des Seniors Actifs ; les « Rencontres autour d'un livre » un jeudi matin par mois ; les ateliers cuisine une fois par trimestre en moyenne (crêpes et galettes, bûches de noël), ...

Pour chaque activité, un référent est identifié par le CCAS. La personne référente ayant la clé de la salle, les Seniors Actifs se gèrent de façon autonome : ils organisent du covoiturage pour venir à l'Espace Seniors, s'informent des horaires et de qui sera présents, apportent leurs propres jeux de société, etc. Ils ont également mis en place une cagnotte libre pour s'acheter le café et les gâteaux.









Fin 2019, la mairie a mis à disposition du CCAS deux salles d'animation et une cuisine à l'Ancien Collège, afin d'y regrouper tous les ateliers parentalité, seniors, prévention santé, ... Et cela dans l'objectif de confier au CCAS toutes ces actions, pour une meilleure transparence et lisibilité de l'action sociale sur Castelnau.

Ce nouveau lieu, baptisé « **ESPACE FAMILLE** » a été aménagé et décoré par les Seniors Actifs et quelques parents, lors d'ateliers bricolage et récupération.







L'ESPACE FAMILLE a été inauguré lors d'une matinée jeux le samedi 7 décembre 2019







Pour équiper et réhabiliter l'Espace Famille, la CAF de la Gironde a attribué une subvention de 1 690€ au CCAS.

Cet espace Famille a vocation à devenir un véritable lieu de vie intergénérationnel.

# b) Ateliers de prévention

Dans un objectif principal de maintien de l'autonomie, le CCAS met en œuvre des ateliers et actions de préventions à destination des seniors, avec l'appui des associations et professionnels du territoire. La totalité de ces actions est financée par la Conférence des Financeurs, dans le cadre d'un appel à

En 2019, le CCAS a reçu une subvention de 2 406,43€ de la part de la Conférence des Financeurs, pour mettre en place des actions seniors. projet. La Conférence des Financeurs prend notamment en charge : le coût du prestataire de l'action et le temps nécessaire aux agents du CCAS pour l'organisation et l'animation des ateliers. En 2019, plusieurs actions ont ainsi pu se mettre en place, gratuitement, pour les personnes âgées de plus de 60 ans.

### Sensibilisation à la sécurité routière

En partenariat avec l'association AMSRA (Association Maison sécurité Routière Aquitaine), deux journées de sensibilisation à la sécurité routière ont été organisées à Castelnau en 2019 : le 18 février et le 20 novembre. 30 personnes (respectivement 18 lors de la première journée et 12 lors de la seconde) ont ainsi pu réviser le code de la route, essayer différents modules de conduite pour tester les réflexes, faire des exercices de simulation d'alcool et de fatigue au volant ou encore s'entraîner à remplir un constat. De nombreux échanges et questions ont rythmé ces deux jours, riches d'enseignements.







### > Initiation à la tablette numérique

Suite à l'initiation tablette qui avait eu lieu en 2018, et parce que la liste d'attente était de nouveau complète, un nouveau cycle d'ateliers s'est mis en place du lundi 4 mars au 20 mai, avec l'AAPAM. Au total, 11 personnes ont pu bénéficier des cours dispensés par l'animatrice : la présentation d'une tablette numérique, rédiger et enregistrer un texte, la messagerie, effectuer une recherche sur Internet, communiquer en visio-conférence, réaliser des photos...

La demande des personnes âgées à Castelnau évoluant, notamment pour du perfectionnement et non plus seulement de l'initiation, ces ateliers avec l'AAPAM ne seront pas reconduits en 2020. Cependant, en complément de ce cycle d'ateliers, un des bénévoles des Seniors Actifs donnent, tous les mardis après-midi, des cours de tablette personnalisés : 5 personnes maximum par après-midi.

### Initiation à la sophrologie-réflexologie

Proposés par l'association SophroRéflexo 33 en 2018, ces 10 ateliers de sophrologie ont été reconduits, à raison d'un atelier par mois d'avril 2019 à avril 2020.

Les 12 participantes peuvent ainsi s'exercer aux bonnes pratiques de respiration, de détente musculaire, travailler leur concentration, ... dans l'optique de soulager leurs douleurs ou encore d'apprendre à lâcher prise et à prendre conscience de l'instant présent.

Malgré un très bon retour des participantes, ces ateliers ne seront pas renouvelés en 2020 à Castelnau, afin de laisser l'opportunité à d'autres communes d'en profiter.

#### Ateliers « les sens des arts »

Proposés par le Pavillon de la Mutualité, ces trois ateliers indépendants avaient pour objectif de comprendre, prévenir et savoir faire face à l'évolution des sens. Dans une ambiance ludique et joyeuse, les participants ont pu poser leurs questions, faire des expériences et s'initier à divers instruments de musique et à la photographie.

Le premier atelier a eu lieu le 17 septembre et était consacré à « l'art d'entendre ». Un expert en prévention du Pavillon de la mutualité, un audioprothésiste et deux musiciens étaient présents pour animer la matinée. 5 personnes étaient présentes pour comprendre quand et comment compenser la perte auditive.

Le second atelier a eu lieu le 24 septembre et avait pour thème « l'art d'y voir ». Outre l'expert en prévention du Pavillon de la Mutualité, une photographe était présente pour des ateliers ludiques et didactiques. 7 personnes étaient présentes. Elles sont reparties avec des conseils et astuces pour améliorer leur confort visuel au quotidien.





Le troisième atelier, animé par l'expert en prévention et une aromaticienne, avait pour thématique « l'art du goût ». Les 9 participants se sont essayés au jeu des odeurs et des saveurs et ont échangé sur les sensations gustatives, parfois altérées avec le temps.



## Ateliers « Pep's Eureka »

A partir de novembre 2019, et jusqu'en janvier 2020, le CCAS a organisé la mise en place d'ateliers mémoire. Animés par l'AAPAM, ces 10 ateliers ont été construits autour de conseils, techniques et ateliers ludiques pour préserver les capacités cérébrales et faire face aux petits oublis de la vie quotidienne. L'ensemble des fonctions du cerveau est abordé : l'attention, la perception, le langage, la mémoire et la logique. 10 personnes ont participé à ce cycle.

### c) Projets MARPA et Hameau des Familles

Dès 2014, les élus de Castelnau ont souhaité pouvoir offrir la population vieillissante de la commune une structure qui puisse les héberger et leur permettre de continuer à vivre en toute sécurité et en toute autonomie dans leur milieu de vie habituel. Aussi, après s'être renseignée sur les résidences autonomie et notamment sur les MARPA (Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie), la mairie a décidé de contractualiser un partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et MSA Services pour bénéficier de leur expertise dans le montage d'un tel projet. La MARPA, de par sa spécificité, correspond pleinement aux attentes et besoins exprimés par les habitants lors de l'enquête gérontologique menée en 2015 : résidence autonomie, non médicalisée, de petite taille, pouvant accueillir des personnes âgées autonomes ou ayant des critères de fragilité (isolement familial, isolement géographique, etc.). Les résidents y ont leur propre logement indépendant et des espaces communs permettent de préserver une vie en collectivité (salle de restauration, salle d'animation, bibliothèque, etc.). Dès 2016, des groupes de travail se sont réunis régulièrement pour élaborer ensemble un pré-projet d'établissement, un projet architectural, le plan d'investissement et un budget de fonctionnement prévisionnel. Ces travaux devant servir à répondre à l'appel à projet lancé par le Conseil Départemental, lui seul étant habilité à octroyer l'autorisation d'ouverture des résidences autonomies.

L'appel à projet du Département pour la période 2017-2022 est sorti en octobre 2018. Cependant, à travers cet appel à projet, le Conseil Départemental a choisi de ne développer des résidences autonomies que sur trois territoires, estimés en déficit (Les Portes du Médoc, le Bassin d'Arcachon et Les Graves), empêchant ainsi la commune de déposer son projet en l'état. En outre, le projet MARPA tel qu'imaginé s'avérait trop coûteux pour les retraites relativement faibles des personnes âgées du territoire.

Conscients du rôle majeur d'une commune de pouvoir offrir à ses habitants vieillissants l'opportunité de rester vivre en toute autonomie sur leur territoire, les élus et les groupes de travail engagés dans le projet MARPA ont fait le choix de l'adapter aux contraintes règlementaires et budgétaires. Ainsi, en janvier et mars 2019, deux réunions ont eu lieu avec le Conseil Départemental et Aquitanis, Office Public de l'Habitat et bailleur social, afin de trouver un compromis entre les exigences souhaitées par le maintien de l'autonomie des seniors sur le territoire et les règlementations en vigueur. Le projet « Hameau des familles » est ainsi créé, en partenariat avec le Conseil Départemental via leur dispositif Fabrik'cœurs<sup>4</sup> et Aquitanis. De nouveaux groupes de travail sont mis

\_

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Le dispositif Fabrik'cœurs du département de la Gironde permet d'avoir un soutien technique et financier de la part du Conseil Départemental dans le cadre de projet associant, notamment, des logements à des équipements publics.

en place, pour élaborer le projet architectural et le plan de financement. Ces groupes de travail réunissent les élus et agents de la mairie et du CCAS de Castelnau, des habitants de la commune, la direction habitat et urbanisme du Conseil Départemental, la direction Patrimoine d'Aquitanis et le CAUE (Conseil d'Architecte, d'Urbanisme et de l'Environnement).

Reprenant les grandes caractéristiques du projet MARPA, tout en l'adaptant aux nouvelles contraintes en termes d'équipements publics, le « Hameau des familles » est une résidence intergénérationnelle à vocation seniors et comprend :

- 26 logements : 21 réservés aux seniors et 5 pour des familles. Les logements seront tous adaptés pour les personnes à mobilité réduite et pour la perte d'autonomie ;
- Une salle commune réservée et gérée par les habitants de la résidence ;
- Les nouveaux bureaux du CCAS: un accueil, 3 bureaux, dont un pour les permanences des partenaires sociaux et médico-sociaux (la Mission Locale, Pôle Emploi, ...);
- Le nouvel Espace Famille, avec une kitchenette;
- Une salle associative modulable.

Situé sur le site de l'actuel stade de foot, l'objectif de ce projet intergénérationnel est de proposer des logements adaptés à la perte d'autonomie, à moindre coût, tout en assurant la sécurité et l'accompagnement des personnes âgées par la présence des familles voisines et des bureaux du CCAS. Pensé comme un véritable lieu de vie, avec l'Espace Famille, la salle associative et la proximité des écoles, le « Hameau des familles » doit s'intégrer dans le paysage naturel environnemental.

Une convention de co-maîtrise d'ouvrage a été signée entre la commune de Castelnau et Aquitanis, avec un partage des coûts de construction et d'aménagement du parc au prorata de l'occupation des locaux (Aquitanis ayant à sa charge la partie logement, la commune, elle, la partie équipements publics).

Le programme architectural étant finalisé, l'année 2020 sera consacrée à la recherche de la maîtrise d'œuvre et au montage du plan de financement, toujours en concertation avec les habitants.

La date de sortie prévisionnelle de ce nouvel équipement est 2023.

#### d) CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination

Le CLIC est un dispositif local dédié aux personnes âgées, aux personnes adultes handicapées et à leurs familles. Sa gestion est assurée par le Conseil Départemental. Un CLIC est défini selon plusieurs niveaux, correspondant aux compétences et aux missions qu'il peut effectuer. Un CLIC de niveau 1, simple secrétariat, est déjà présent au Pôle Territorial de Solidarité situé à Castelnau. En 2018, le Conseil Départemental a souhaité développer ce CLIC du Médoc, territoire jugé prioritaire à cause du vieillissement de la population et du manque d'infrastructure pour les personnes adultes handicapées. En décembre 2019, le CLIC du Médoc est ainsi passé au niveau 2 pour les personnes handicapées et au niveau 3 pour les personnes âgées. Il a donc aujourd'hui, comme principale mission :

- Accueil, écoute, information et orientation des particuliers (personnes âgées, personnes adultes handicapées, familles, aidants) et des professionnels: aussi bien pour des renseignements sur les aides possibles et existantes pour rester au domicile (aides techniques, humaines, financières) que l'offre de services sur le territoire (résidences autonomie, EHPAD, associations d'aidants, clubs sportifs pour les aînés, etc.);
- Evaluation des besoins des personnes âgées dépendantes pour établir un plan d'aide et d'accompagnement en tenant compte de leur souhait, en liaison étroite avec le service APA (Allocation Personnalisé d'Autonomie) du Pôle Territorial de Solidarité;
- Coordination des interventions des professionnels médico-sociaux et suivi du plan d'aide et d'accompagnement, avec possibilité de visites au domicile.

4 agents ont été, pour le moment, détachés sur le CLIC niveau 3 du Médoc : un médecin coordonnateur, deux assistantes sociales et une psychologue (qui est également détachée sur le service APA). Aussi, des groupes de travail vont se mettre en place en 2020 avec les travailleurs sociaux des différents CCAS du Médoc, pour coordonner et préciser les missions et publics de chacun.

# 4. DÉVELOPPER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE A LA SANTÉ

Outre son rôle d'accompagnement à l'ouverture des droits en matière de santé, le CCAS de Castelnau met en œuvre quelques actions dans cette thématique. Information, prévention, participation à la coordination des acteurs santé du territoire, le CCAS de Castelnau tend à développer de plus en plus ce volet sur la commune.

### a) Plan d'alerte et d'urgence

Un plan d'Alerte et d'Urgence (PAU) est instauré dans chaque département depuis 2004, au profit des personnes âgées et handicapées vulnérables du fait de leur isolement à domicile (isolement social, géographique, etc.). Ce plan est déclenché par le Préfet en cas de risques exceptionnels : canicule, grand froid, épidémie, etc.

Le rôle du CCAS, dans ce cadre, est de recueillir dans un registre confidentiel l'identité et la situation des personnes âgées de plus de 65 ans, des personnes adultes handicapées et des personnes qui en font la demande ou pour lesquelles la demande a été faite par un tiers.

En cas de déclenchement du PAU, ce registre permet d'organiser l'intervention des services compétents. Par exemple, en cas d'alerte canicule de niveau 2, toutes les personnes inscrites font l'objet d'un appel téléphonique et, éventuellement, d'une visite au domicile, pour s'assurer de leur état de santé et leur apporter les conseils adéquates.

En 2019, en plus de l'envoi par courrier du formulaire d'inscription aux personnes ayant 65 ans dans l'année, le CCAS a mis à jour le registre en appelant toutes les personnes inscrites (sont-elles toujours sur la commune, ont-elles changé d'aide à domicile, de médecin traitant ? etc.). Un travail de visite à domicile en partenariat avec la Police Municipale s'est également mis en place, afin d'aller voir sur place les personnes qui ne répondaient pas au téléphone.

187 personnes inscrites sur le Plan d'Alerte et d'Urgence de Castelnau en 2019 En 2019, le registre comprend 187 personnes inscrites (191 en 2018). La difficulté de ce registre, outre sa mise à jour régulière, est l'absence de contrôle sur les personnes qui répondent, ou non, au formulaire envoyé par courrier. Aussi, un travail d'échanges de données va se mettre en place avec les différents services d'aides à domicile du secteur, dans le

respect de la confidentialité des personnes.

### b) Actions de prévention

#### Mars Bleu et Octobre Rose

Mars Bleu et Octobre Rose sont des initiatives nationales pour sensibiliser au dépistage et à la prévention des cancers, colorectal pour le premier et cancer du sein pour le second. Des actions de prévention et d'information sont organisées partout en France à cette occasion.

A Castelnau, la mairie se pare de bleu en mars et de rose en octobre. A l'accueil est mis à disposition de la documentation et une cagnotte libre, dont les dons sont reversés à la Ligue Contre le Cancer de Gironde.



En 2019, comme depuis 2015, une « Marche Rose » est également organisée à Castelnau par le CCAS

Plus de 80 personnes à la « Marche Rose » du 12 octobre 2019 et le club de marche des « Cyclos Marcheurs », afin de sensibiliser les habitants à cette cause nationale. Elle a eu lieu le samedi 12 octobre et a rassemblé plus de 80 personnes.





En 2019, la Maison de la Prévention de la clinique de Lesparre a également tenu deux stands d'informations lors du mois d'Octobre Rose. Mis en place dans le hall de la mairie et dans les locaux de l'association Saint-Vincent de Paul lors de leur distribution alimentaire, le stand était tenu par une

infirmière. Elle a pu ainsi interpeler le public fragilisé et parfois éloigné des soins, discuter avec eux et leur prodiguer des conseils adaptés et personnalisés. Le hall de la mairie n'étant pas adapté pour de tels stands d'informations, ils seront renouvelés en 2020 mais juste auprès des associations caritatives et de leurs publics (Saint-Vincent de Paul et Restos du Cœur).

Entre Mars Bleu et Octobre Rose, 248,75€ ont été récoltés et reversés à la Ligue Contre le Cancer de Gironde (280€ en 2018).

# Conférence sur l'AVC (Accident Vasculaire Cérébral)

Organisée par le CCAS, l'association AVC Tous Concernés, le Pavillon de la Mutualité et Harmonie Mutuelle, cette conférence a réuni près de 100 personnes, le 26 mars 2019.

Phillipe Meynard, ancien Maire de Barsac, aujourd'hui Président de l'association AVC Tous Concernés, a présenté aux nombreuses personnes présentes ce qu'est un AVC, ses facteurs de risque, comment l'identifier et comment réagir lorsqu'il a lieu. Son

Près de 100 personnes à la Conférence « AVC Tous concernés » du 26 mars 2019

intervention était appuyée de celle du Docteur Sylvain Vergnet, neurologue dans le nouveau service de neurologie de la clinique de Lesparre.

Les participants ont pu poser de nombreuses questions relatives à l'AVC, d'ordre médical ou pratique, auxquelles les professionnels ont répondu avec clarté et bienveillance. Les participants ont également pu faire en direct des tests d'efforts, des tests médicaux de prédisposition à l'AVC, ...





### c) Contrat local de santé

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil de coordination des acteurs locaux, de planification et de valorisation des initiatives locales en matière de santé. Améliorer l'organisation de l'offre de soins et la prise en charge des patients, mais également réduire les inégalités sociales et spatiales de santé, sont deux grands objectifs du CLS. Le Contrat Local de Santé du Médoc 2018-2023 succède au premier CLS débuté en 2013. Son animation est assurée par la plateforme de développement sanitaire et social du Parc Naturel Régional du Médoc (anciennement Pays Médoc).

Avec la volonté d'améliorer la réponse apportée aux besoins de santé de la population Médocaine, ce second CLS s'articule autour de 4 axes :

- o Axe 1 : développer et renforcer des environnements favorables à la santé
- o Axe 2 : améliorer la santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent et soutenir la parentalité
- o Axe 3 : renforcer l'accessibilité et le recours aux services de santé de proximité
- Axe 4 : favoriser les solidarités et lutter contre les exclusions

Dans le cadre de ce contrat, les collectivités locales ont un rôle important à jouer aux côtés des professionnels de santé. En effet, les problématiques autour de la santé étant étroitement liées à l'environnement social et économique, les politiques locales pèsent sur les milieux et environnement de vie (social, économique, culturel, travail, habitat, ...) et sur les groupes sociaux vulnérables (accès aux services, horaires, personnels formés, ...).

Cela se traduit, pour les agents du CCAS et les élus bénévoles, par une participation aux groupes de réflexion et d'échanges de pratiques, aux réunions d'informations ou de rencontres thématiques et

Le CCAS de Castelnau a participé à 5 réunions ou groupes de travail du CLS en 2019, sur les thématiques :

- L'offre de soins en Médoc ;

- Présentation de la PFIDASS (qui a conclu, pour Castelnau, à la signature d'une convention de partenariat avec la CPAM);
- L'accessibilité des services de santé de proximité;
- La lutte contre les exclusions en matière de santé.

par la mise en œuvre d'actions spécifiques (création d'un guide « Bien vieillir en Médoc » à destination des professionnels sociaux et médicosociaux; organisation d'un forum « Bien vieillir ensemble en Médoc », etc.).

#### Acteurs Relais Santé

Dans la continuité du CLS et dans le cadre de l'action Solidarité Médoc Santé (SMS) développée par le Parc Naturel Régional du Médoc, les Acteurs Relais Santé sont des professionnels ou des bénévoles qui accueillent, orientent et/ou accompagnent des publics fragilisés, voire qui activent des dispositifs d'accès à la prévention et aux soins.

En partageant leurs expériences et en créant un réseau de connaissances, ces Acteurs sont ainsi mieux équipés pour favoriser l'accès au système de santé en Médoc (information, droits, prévention et/ou soins), pour un meilleur accompagnement des personnes fragilisées.

Les agents du CCAS sont membres de ces Acteurs Relais Santé.

# Pistes d'évolution pour 2020

La population castelnaudaise, par son augmentation significative, s'est fortement renouvelée ces dernières années. Castelnau accueille en effet de plus en plus de familles et de jeunes retraités. Sans oublier les personnes âgées et les personnes fragilisées par l'isolement et l'exclusion, le CCAS se doit de répondre à tous les besoins engendrés par cette augmentation démographique. C'est dans cette perspective que la municipalité a souhaité, dès la fin d'année 2019, raffermir le CCAS de Castelnau dans son rôle d'acteur incontournable du développement social de proximité.

La municipalité a ainsi fait le choix de transférer de manière officielle la gestion de certaines actions, et le budget afférent, au CCAS, pour une meilleure lisibilité de l'action sociale sur le territoire communal et une meilleure transparence du budget. Le CCAS se voit ainsi confier, notamment, les actions parentalité, les actions avec les écoles, les actions de solidarité, etc. Une convention cadre liant la mairie au CCAS vient définir les modalités de travail et les apports de chacun à l'autre.

A travers une professionnalisation accrue du CCAS (mutation des deux agents de la mairie, nomination d'une directrice), la mise en place fonctionnelle du CCAS en tant qu'entité à part entière est effective au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Toujours en lien étroit avec la mairie, le CCAS de Castelnau peut dorénavant compter comme un acteur à part entière de l'action sociale sur le territoire du Médoc.

Outre cette volonté de valoriser davantage le CCAS, la commune souhaite poursuivre, en 2020, le projet « Hameau des Familles ». Et ce dans l'objectif, à la fois de développer le logement senior sur Castelnau, mais aussi de développer un véritable espace de vie sociale à travers l'animation de l'Espace Famille. Le « Hameau des Familles » sera ainsi l'occasion de matérialiser la volonté de la commune de proposer aux habitants un espace du vivre-ensemble, pour la cohésion sociale, où ils seront à même de proposer leurs idées et projets, de devenir acteurs de leur ville.

Un travail de coordination avec les différents professionnels du territoire devra également être poursuivi, notamment avec la Communauté de Communes Médullienne. Si la fin d'année 2019 a vu naître un groupe de travail parentalité à l'échelle de la CDC, de nombreux autres projets devront être travaillés en concertation, notamment le logement à travers la mise en place de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), les équipements publics à travers l'Etude de Programmation Urbaine menée sur Castelnau, ou encore l'accueil des gens du voyage. L'analyse des Besoins Sociaux, qui devrait se concrétiser en 2021, doit donner une vision objective des besoins des habitants et de l'offre existante, permettant ainsi aux communes de la CDC d'avoir un outil pour développer ensemble un véritable projet de territoire.

L'année 2020 est aussi une année d'élections municipales, entrainant par là-même un renouvellement des instances du CCAS. Cela doit être l'occasion de reprendre l'ensemble des

documents règlementaires (règlement de fonctionnement du Conseil d'Administration, règlement des aides sociales facultatives, etc.) et les mettre à jour suite aux dernières avancées législatives. Le renouvellement des instances municipales est aussi l'occasion, pour le Conseil d'Administration du CCAS, de se repositionner en tant qu'acteur majeur de la commune pour le développement social, d'où la nécessité de nommer des membres investis et disponibles.

### Le mandat 2014-2020

Le Centre Communal d'Action Sociale de Castelnau, à l'image de son territoire, a connu de nombreuses évolutions ces dernières années. Si la population a nettement augmenté (3 728 habitants en 2010, 4 819 en 2020), celle-ci a également beaucoup changé. Au CCAS notamment, le public reçu se compose de moins en moins de personnes percevant des minimas sociaux, mais de plus en plus de retraités, de familles en difficultés ou de travailleurs ayant eu un accident de la vie. C'est notamment pour cette raison que la municipalité a souhaité mettre en place, en parallèle de l'accompagnement social, des actions et des ateliers de prévention. Et ce dans l'objectif de permettre une intégration plus aisée des nouveaux habitants au sein de la commune, de dynamiser la vie communale, mais aussi de prévenir l'isolement et le repli sur soi.

Si le développement des animations à destination des habitants est fortement apprécié et est un moteur de cohésion sociale, le pendant négatif est une difficulté d'accompagnement social pérenne. Ce dernier se fait, en effet, plus ponctuellement et peu de ménages sont suivis régulièrement par le CCAS. Le temps est également plus restreint pour travailler avec les partenaires sociaux et médicosociaux sur les dossiers des administrés. Tout en maintenant la confidentialité des données, cette transversalité entre les acteurs sociaux autour d'une même personne aidée permet de mieux l'accompagner et la soutenir. Aujourd'hui, le CCAS a rarement le temps de participer aux groupes de travail interdisciplinaires ou aux temps de régulation. Une réflexion sera sans doute à mener sur l'équilibre entre accompagnement social individuel et accompagnement collectif par l'animation.

Il est tout de même important de noter la volonté de la commune de développer le CCAS de Castelnau à travers le recrutement d'un second agent, la montée en compétences et en qualification des deux professionnelles du CCAS et la volonté de structurer le CCAS en tant qu'entité à part entière du développement social local, notamment au travers d'une convention le liant à la mairie.

De nombreux projets ont vu le jour durant ce mandat et des lignes directrices ont été dessinées, permettant d'encadrer l'action sociale à Castelnau : la parentalité, la gérontologie, le logement, la santé, l'intergénérationnel. Si le CCAS a eu quelques difficultés, au début du mandat, à participer aux groupes de travail interprofessionnels pour la concertation, le partage d'expériences et la mise en place d'actions collectives sur le Médoc, notamment par manque de temps et de disponibilité, une meilleure organisation du CCAS en fin de mandat aura permis à celui-ci de participer, à nouveau, aux projets collectifs et aux échanges réguliers interdisciplinaires.

Outre les actions parentalité, seniors, santé et logement, qui nécessiteront d'être adaptées aux envies de la population, l'Analyse des Besoins Sociaux permettra d'affiner les besoins et les demandes des

habitants. Malgré son caractère obligatoire, l'ABS n'a jamais été réalisée à Castelnau. Le renouvellement du mandat doit permettre de la mettre en œuvre, comme outil d'aide à la décision. L'ABS doit justement servir à connaître la demande des habitants, la comparer à l'offre existante et ainsi permettre au CCAS de s'adapter à la population de sa commune.

Le CCAS de Castelnau a su, en 6 ans, développer ce service de proximité à l'écoute de tous les habitants. Par le biais de la mise en place du Point Relais CAF, par exemple, ou les compétences acquises en matière de précarité énergétique ou de lutte contre l'habitat indigne, le CCAS a su développer ses connaissances, pour toujours accueillir au mieux les habitants, les soutenir dans leurs démarches, les orienter si nécessaire et les accompagner dans leur vie quotidienne.

Un des points qu'il sera nécessaire de travailler dans les mois à venir est l'identification du CCAS. Toujours assimilé à l'accompagnement social des plus démunis, le CCAS n'est pas reconnu pour son rôle d'acteur de l'action sociale en générale. Le CCAS de Castelnau, d'autant plus, puisque depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, il est officiellement chargé par la mairie d'assurer les actions seniors, santé et parentalité. Que ce soit pour les élus, pour les professionnels ou pour les habitants, le CCAS doit pouvoir réussir à dépasser cette image négative attribuée à tort, et montrer qu'il est un service de proximité ouvert à tous, et pas simplement aux personnes en situation de précarité.





